

## + À voir en chemin



©Asso le Prieuré

**Manoir de Chauvigné**  
Inscrit au titre des monuments historiques depuis 1984, la famille Tremblier était propriétaire du manoir du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette famille d'origine bourgeoise fut anoblée en 1662 lorsqu'un de ses membres, Charles du Tremblier, devient échevin d'Angers.



©David Darraut

**Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne**  
Fondé au X<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Saint-Rémy la Varenne a été occupé par des moines jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Il fut ensuite transformé en petit manoir de style Renaissance. Il est doté d'une cheminée monumentale, sculptée et polychrome et de magnifiques médaillons ornent sa façade.



©Sébastien Gaudard

**Bords de Loire**  
Des bords du fleuve royal, on peut admirer la beauté naturelle de la région et profiter d'un moment de calme et de détente.

## Notre charte Balade & Rando en Anjou



- ▶ Une sélection d'itinéraires de qualité qui présentent un intérêt paysager, naturel et/ou patrimonial.
- ▶ Des itinéraires qui privilégient des chemins « naturels » (70 % minimum non goudronnés).
- ▶ La garantie d'un balisage et d'un entretien de l'itinéraire vérifié par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.
- ▶ Des sentiers préservés et protégés inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

## Protégeons la nature

- ▶ Récupérer nos déchets
- ▶ Ne pas cueillir les fleurs
- ▶ Ne pas faire de feu
- ▶ Refermer les clôtures
- ▶ Rester sur les chemins
- ▶ Tenir les chiens en laisse

+ Samu 15  
Secours 112



SIGNALER  
UN PROBLÈME  
sentinelles.sportsdenature.fr



Retrouvez toutes les fiches en téléchargement  
▶ [anjou-tourisme.com/velo](http://anjou-tourisme.com/velo)



PPR est une marque déposée par la FFRandonnée, elle désigne les itinéraires identifiés sous le nom de « PPR ». - Difficulté itinéraire selon IGP Index.

Vue sur Saint-Rémy-la-Varenne ©Sébastien Gaudard - Ne pas jeter sur la voie publique.

# en Je randonne ANJOU

## BOUCLE DE LA LOIRE

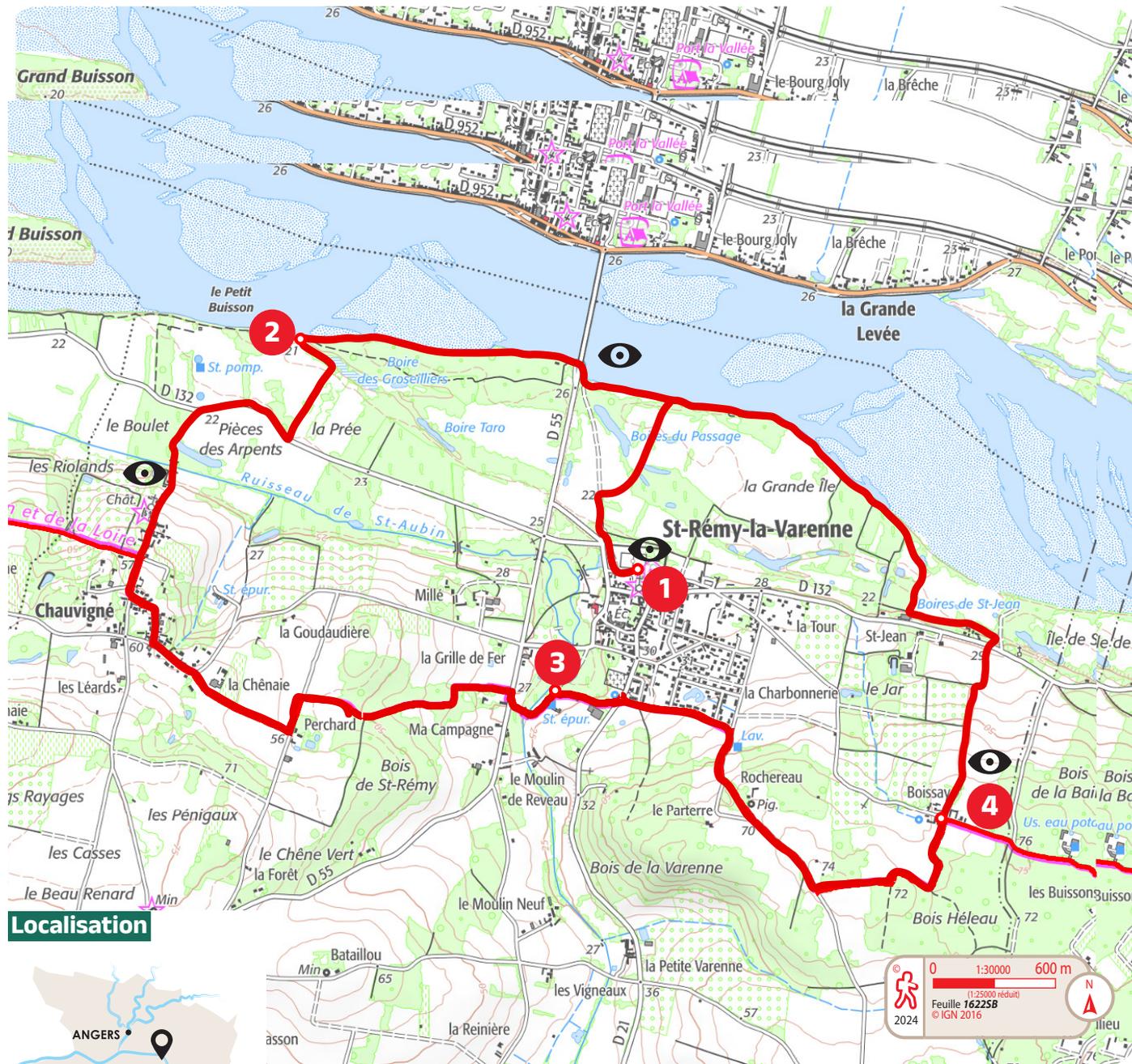
📍 Saint-Rémy-la-Varenne

🕒 2 h 45 / 11,05 km



anjou  
La force  
de la douceur

# BOUCLE DE LA LOIRE



## Localisation



Fond cartographique : Extrait Scan25 - ©IGN-2024 - Autorisation N° 40-24072

## Infos pratiques

 **Parking derrière l'église**  
GPS : Lat. 47.398126 / Long. -0.316149

 **2 h 45 / 11,5 km**



## Pas à pas

1 ► Du panneau de départ, non loin du  **prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne**, quitter le bourg de Saint-Rémy-la-Varenne à la sortie du parking et emprunter la voie réservée aux vélos et aux randonneurs en direction de la Loire. Engager dans le chemin après avoir franchi la chicane, emprunter le premier chemin à droite qui gagne les  **bords de Loire**.

2 ► Prendre alors le chemin à gauche et remonter celui-ci jusqu'à la route. Tourner à droite puis à gauche à l'intersection en forme de Y pour arriver à Chauvigné. En remontant la rue, passer devant le  **manoir de Chauvigné** et son puits du XV<sup>e</sup> siècle avant de suivre la ruelle du Haut Chauvigné à gauche. A l'intersection en forme de T, prendre à gauche et quitter le lotissement en prenant le chemin à droite dans le virage. A la route, prendre à gauche et prendre le premier sentier à droite. A l'entrée de la forêt, prendre le chemin de gauche qui descend vers Saint-Rémy-la-Varenne. A la route, descendre le sentier sur la droite. Une fois la route traversée, franchir le ruisseau.

3 ► Prendre à droite et contourner les lotissements en prenant la route en face à gauche bordant Saint-Rémy-la-Varenne. A la sortie de la commune, rejoindre le lavoir restauré à droite puis le moulin de Rochereau en prenant le sentier remontant sur la gauche. Prendre la route en face, puis le sentier de gauche et suivre celui-ci jusqu'à Boissay

4 ► Poursuivre en face sur le sentier serpentant à travers les vergers  **panoramas sur la Loire**. Traverser la route pour rejoindre le sentier contournant les habitations en bord de Loire et rejoindre cette dernière en prenant la première à droite. Longez celle-ci et rejoindre le départ par le même sentier emprunté au début.